



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 18 juin 2014

DEFINITION D'UN PLAN D'ACTION TRIENNAL

SUITE AU PLAN STRATEGIQUE

Sur la période fin 2013 - début 2014 les réflexions concernant les stratégies des filières PPAM à échéance 2025 ont permis de dégager les enjeux et les objectifs associés.

La présentation lors du Conseil Spécialisé du 28 janvier 2014 a permis de les valider. Au-delà de cette réflexion initiale un échéancier permettant de fixer les prochaines étapes a été associé.

Par ailleurs, certains éléments de ce travail ont été valorisé au travers de l'élaboration de fiche « plan d'action » présenté à l'occasion de l'événement « printemps de territoires » (voir annexe 1).

Depuis janvier 2014, la concertation professionnelle s'est poursuivie en associant l'ensemble des membres du Conseil Spécialisé. Il leur a été proposé de hiérarchiser, commenter, incrémenter, une série d'actions élémentaires déclinant l'ensemble des objectifs prédéfinis. La réunion spécifique prévue à cet effet a du être annulée compte tenu des contingences de temps d'une majorité des membres du Conseil Spécialisé. Par contre, une consultation électronique a pu être mise en place.

Sur la base de cette première consultation, les premiers éléments de plan d'action peuvent être proposés.

Le plan d'action discuté correspond principalement à la déclinaison triennale (2015 – 2017) des objectifs retenus par la filière sur le plus long terme. Au-delà de la déclinaison par objectif, il s'agit également d'identifier pour chaque action les porteurs principaux déclinés au travers des représentations professionnelles (interprofessions, comités, centres techniques...) et les modalités possibles d'accompagnement par les différentes instances publiques (ministère, collectivités territoriales, FranceAgriMer...).

Ce travail préliminaire devra ensuite se décliner par axe tel que prise en compte de la triple performance économique, environnementale, économiques, le positionnement sur les marchés exports, les évolutions de l'organisation des productions et des filières...

Devront également être identifiés les « chefs de fils » (organisations professionnelles, syndicats de filières, ministères, collectivités, FranceAgriMer...).

Ainsi à partir de ces déclinaisons un cadrage des travaux et orientations d'actions prioritaires par FranceAgrimer pourra en découler.

Objectif de compétitivité :

Les 2 thèmes proposés doivent permettre de répondre à la question du **rapport qualité-prix** et de la **lisibilité de l'offre** pour les opérateurs aval.

Les actions de recherche développement apparaissent comme très prioritaires et ceci d'autant plus que les solutions proposées doivent rester compatible avec les enjeux de l'agro écologie.

L'animation et la diffusion des résultats sont également importantes mais devront être mieux structurées.

Si, les éléments permettant de situer le contexte (coût de production, potentiel de production...) sont considérés comme moins prioritaires, c'est peut-être car leur diffusion ouverte peut apparaître comme risquée ou du moins pénalisante à l'échelle du positionnement individuel des entreprises.

S'agissant des OP elles devront permettre d'organiser les productions par produit (ou groupes de produits) pour amener toutes la lisibilité de l'offre.

Thèmes	Actions	Priorités	Porteurs	Soutien / accompagnement
Permettre des coûts de production compatibles avec des exigences de prix ou de rapport qualité-prix dans un contexte de marché ouvert à l'international ou du moins l'UE	R et D (réduction des coûts, augmentation des rendements, augmentation des concentrations métabolites secondaires compatibles avec agroécologie)	+++	Centre technique	FAM Collectivité CASDAR
	Assistance technique, diffusion résultats et matériel végétal amélioré	++	A préciser : CA	FAM Collectivités
	Connaissance du contexte, coût de production, marchés, surfaces	+	Interpro Comité FAM	FAM Collectivités
Lisibilité de l'offre pour les opérateurs aval (garantie des approvisionnements)	R et D relative à la maîtrise des aléas de production dont dépérissement lavande...	+++	Centre technique	FAM Collectivité CASDAR
	Organisation collectives (OP, Interpro...)	++	OP, Interpro	Ministère
	Connaissance du potentiel de production	+	Interpro, Comité, FAM	FAM

Objectif Marchés de niches et diversification :

La multiplicité des productions et des produits associés, doit être **confortée** en favorisant les initiatives individuelles ou collectives et en favorisant la promotion.

La mise en place d'identifiants spécifiques (reconnus de type IGP, label rouge ou volontaires de type CENSO...) constitue un élément de visibilité. Pour certains, il faut toutefois s'assurer que les coûts liés à la mise en place (en financement et temps passé) sont en rapport avec la montée en puissance ou le positionnement des produits correspondants.

Thèmes	Actions	Priorités	Porteurs	Soutien / accompagnement
Produits « identifiants » (Bio, IGP, « authentique », gammes locales)	Favoriser l'émergence de ligne de produits Conformité base réglementaire Promotion	+++	Interpro, ODG, structure collectives	Collectivités FAM
	Cahier des charges	++		
Innovations : nouveaux usages et nouveaux produits. Soutien à la recherche publique et en entreprises (PME)	Appel à projets favorisant l'innovation « domaine public »	+++		Ministère(s) recherche...
	Etude de faisabilité entreprise	++	entreprises	Pôle de compétitivité FAM
Liens amonts – aval pour le développement de productions spécifiques	Formalisation liens amonts-avals ; contractualisation	+	Exploitation entreprises	Comité, interpro

Objectif : Attractivité des productions :

Lever des freins techniques :

La mécanisation tant au niveau de la conception que de la capacité d'investissement est probablement l'élément clef permettant de rendre plus attractive ces productions auprès des producteurs.

L'optimisation des itinéraires techniques en fonction des situations individuelles est également à prendre en compte.

Positionnement économique :

Les éléments permettant de mieux garantir le débouché sur la durée de vie de la culture (développement dans le cadre d'organisations, contractualisations) doivent être favorisés. De même les éléments de comparaison des marges entre productions sur un même territoire permettront d'assoir les décisions des producteurs. Pour certains, il paraît plus opportun de renforcer les audits individuels plutôt que de proposer des indicateurs globaux.

Pour ce qui relève de l'animation et de la formation, celles-ci n'auront de sens que si les éléments précédents sont déjà disponibles.

Thèmes	Actions	Priorités	Porteurs	Accompagnement
Mécanisation spécifique à ces productions (petites séries...) Réduction pénibilité	R et D Elaboration de matériels adaptés	+++	Constructeurs Centre technique	FAM Collectivités Casdar
	Investissements	+++	Individuelles ou OP	FAM / Collectivité Plan de compétitivité FEADER
Itinéraires de production moins exigeants en mains d'œuvre	Description / analyses des itinéraires de productions	++	Centre technique OP FAM	FAM / Collectivités Casdar
Organisations de productions (contexte plus fiable de mise en place)	Projet de développement au sein des organisations / contractualisation	+++	OP Comités	FAM
Rentabilité économique en comparaison de cultures « concurrentes sur un même territoire	Analyse en exploitation : comparaison des marges ; complémentarité production dans les exploitations (période de travail, matériel...)	++	Comités FAM	FAM / Collectivités
	Audit individuels	++	Exploitations, OP...	FAM
Appropriation par les producteurs	Animation, formation	+	Comités, structures de formation	FAM / collectivités Vivea

Objectif : Acceptabilité du contexte réglementaire :

Adaptabilités aux réglementations actuelles :

La disponibilité de solutions phytosanitaires est une priorité majeure. Cela passe par l'accélération des procédures d'obtentions d'AMM (favoriser l'usage de l'art 51 du règlement 1107/2011 CE) mais aussi par le renforcement du groupe à l'échelle communautaire à même de réduire les disparités entre pays.

De même est-il nécessaire d'intégrer les conséquences des évolutions réglementaires et de trouver des dispositions (expertises ou financement) facilitant leur prise en compte. C'est actuellement le cas du règlement REACH mais d'autres réglementations sont à intégrer. Cela nécessite de s'assurer de la cohérence des approches entre pays UE.

Anticipation des évolutions réglementaires :

L'organisation d'une veille structurée et partagée entre les différents acteurs doit permettre de suivre voir anticiper les évolutions. Une concertation régulière et anticipée avec les instances nationale et communautaire doit permettre de mesurer l'effet induit de certaines évolutions envisagées et le cas échéant de fournir des arguments pour moduler leurs mises en place.

Thèmes	Actions	Priorités	Porteurs	Accompagnement
Disponibilités en solutions phytosanitaires	Prise en compte du niveau communautaire	+++	Ministère	
	Usage de l'article 51	+++	Institut technique, firmes	FAM/Ministère
Homogénéité d'applications des réglementations UE entre les pays membres	Groupe veille, étude comparative UE	++	Centre technique FAM	FAM
Accompagnement pour la prise en compte des règlements récents (REACH, cosmétiques...)	Accompagnement spécifique investissement, cout d'études...	+++	Interpro comités	FAM/collectivités
Veille réglementaire amont et aval	Groupe veille inter organismes	++	Comités / FAM	
Peser dans les dispositifs de définitions des nouvelles obligations réglementaires	Sensibilisation représentation d'élus. Contact ministère, commission....	+++	Organisation pro syndicats	ministère

Objectif : Critères environnementaux et sociétaux :

Ces critères restent encore perçus comme des contraintes qu'il faudra intégrer plutôt que comme des dispositions à intégrer au même titre que les enjeux économiques. Une sensibilisation aux approches d'agro écologie est donc nécessaire pour en mesurer plus objectivement les paramètres.

Les connaissances en vue de disposer d'approches à l'échelle du système d'exploitation devront être développées.

Pour ce qui relève de l'appui à la production biologique, si les actions actuelles sont à maintenir, il n'y a pas de volonté forte de renforcement, car il est considéré que son développement est déjà significatif et que son augmentation ne peut venir que d'une réelle augmentation de la demande.

Les critères relatifs à l'agro écologie ne sont pas à ce jour identifiés comme tels par les professionnels. Il s'agira d'engager une démarche plus spécifique sur ce sujet.

Thèmes	Actions	Priorités	Porteurs	Accompagnement
Occupation du territoire / zone difficiles	Accompagnement et professionnalisation cueillette	+++	Org. prof.	Collectivités / FAM
	Connaissance culture de diversification	+	Comité, centre technique	Collectivités / FAM
	Plan d'occupation des sols	+ localisé		Safer, com com...
	Valorisations de l'image régionale ou culturelle des productions	++	Org. pro	collectivités
Diversité et complémentarité des cultures	R et D dédiée / systèmes exploitations...	++	Centre tech.	Collectivité, FAM, CASDAR
Renforcement prod. BIO	Evaluation-adéquation/demande	+	Org. Pro	
	coordination	+	Org pro	
	Mesures incitatives	++	exploitations	Agence bio, collectivités...

Éléments de cadrage relatifs au positionnement de FranceAgriMer dans le plan d'action triennal :

Les éléments qui ressortent de ce travail doivent être pris en compte dans les orientations prioritaires de FranceAgriMer ces 3 prochaines années. Sans attendre sa finalisation, il convient dès à présent d'en retenir certains points qui pourront être affinés par des groupes de travail plus spécifiques d'ici fin 2014 et permettre ainsi l'établissement de projets finalisés assortis de plannings de mise en œuvre.

Selon les actions les porteurs sont évidemment diversifiés. Il en est de même des modalités de soutien ou d'accompagnement. Il sera en conséquence primordiale pour FranceAgriMer de bien se coordonner avec les différents acteurs et de définir ses complémentarités et son positionnement.

A titre d'illustration, pour les thèmes reposant sur les évolutions réglementaires, il est clair que le portage repose en priorité sur les syndicats professionnels en articulation avec les services des ministères concernés directement ou en charge de ces dossiers au plan communautaire. FranceAgriMer se situe ici plus en « facilitateur » de mesures établies qu'en négociateur d'évolutions réglementaires. Il pourra également assurer un rôle important pour la veille réglementaire.

Importance confirmée de la recherche appliquée :

Que ce soit pour les enjeux de compétitivités ou d'attractivité, la recherche appliquée associée à l'animation et la diffusion des résultats, reste un élément central sur le moyen long terme.

Ces approches ont notamment permis de faire émerger l'importance de la mécanisation à la fois au niveau compétitivité et pénibilité. Un travail de fond doit être mis en place pour préciser un échéancier des améliorations à atteindre et trouver les solutions pour que des constructeurs soient plus impliqués.

Malgré les efforts de recherche très importants relative au dépérissement de la lavande, les solutions validées ne seront pas encore disponibles d'ici fin 2014. Il s'agira donc de programmer les actions devant être prolongées sur ce thème tant au niveau de la recherche plus fondamentale que des évaluations pratiques sur des sites pilotes.

Bien entendue les nombreuses autres thématiques généralement mises en œuvre, mériteront pour la plupart d'entre elles d'être prolongées, confortées suite à leur expertise.

D'autres voies sont également à initier et notamment les approches plus globales à l'échelle de systèmes d'exploitation.

Investissements spécifiques : un levier important à conforter :

Que ce soit au niveau des organisations de producteurs ou au travers d'investissements individuels en entreprises ou en exploitations, les mesures mises en place ces 3 dernières années ont permis d'accompagner des projets très diversifiés. Le plan de compétitivité proposé au niveau ministériel intègre d'ailleurs ces dispositions.

Les réflexions actuelles confirment l'importance de ces dispositifs. Il s'agira d'ici fin 2014 sur la base du bilan de ces 3 dernières années d'affiner le dispositif existant afin qu'il réponde au mieux aux actions identifiées du plan stratégique.

Pour ce qui concerne les investissements immatériels et notamment les études de faisabilité, celles-ci ont à ce jour donné lieu à un nombre limité de projets. Pour autant, dans le cadre de projets innovants coordonnés entre l'amont et l'aval ces dispositions gardent toute leur place. Dans ce même contexte, certains ont fait part de l'intérêt de développer des « audit » d'entreprises en priorité ou du moins en complément d'évaluation des besoins plus collectifs. Si cette position est validée elle pourrait être mise en œuvre au titre des investissements immatériels.

Connaissances économiques et assistance technique : « des passages obligés » :

Les besoins relatifs à la connaissance de l'environnement économique des productions apparaissent non pas comme « la priorité » mais plutôt comme un élément nécessaire à la définition des objectifs collectifs de filières et au positionnement des projets individuels. Les actions relatives aux connaissances technico-économiques, acquisitions de références, diffusions de résultats, expertises, animations de projets collectifs sont là pour y répondre. Ces besoins pourront s'appuyer soit sur des structures professionnelles collectives (CPPARM, Phytolia, associations de producteurs...) soit pour certains plus directement sur FranceAgrimer notamment pour ce qui correspond aux aspects économiques (coût de production, marchés...).

S'agissant des canaux habituels du développement (Chambres d'agriculture...), ils sont sauf cas particulier insuffisamment structurés pour ces filières et ne répondent pas suffisamment aux besoins d'assistance technique et d'animation. Suite à la cartographie de l'animation de cette filière, d'autres voies complémentaires devront être poursuivies ou initiées.

ANNEXE 1

EXTRAIT DE LA NOTE PRESENTÉE AU PRINTEMPS DES TERRITOIRES : 3 JUIN 2014 STRATÉGIE DE FILIÈRE POUR UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE AU SERVICE DES HOMMES

Voir pour plus de précisions : <http://agriculture.gouv.fr/printemps-des-territoires-2014>

9. Propositions stratégiques des filières plantes à parfum

Les constats

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales est particulièrement diversifiée et correspond à trois types de production dont les débouchés et les modes de transformation sont très différents :

- les plantes à parfum destinées le plus souvent à la transformation pour les industries cosmétiques, de la parfumerie ou de l'aromatique ;
- les plantes aromatiques destinées à l'alimentation, soit directement à l'état frais, réfrigéré ou congelé, soit à l'issue d'une transformation après séchage ;
- les plantes médicinales destinées à l'industrie pharmaceutique et des compléments alimentaires.

Au total ce sont plus de 150 espèces végétales et plus de 500 références produits qui sont concernées.

Globalement ces cultures ont vu leurs surfaces augmenter (38 000 Ha ; + 15 % en 10 ans). Elles s'inscrivent le plus souvent dans des schémas de diversification. Elles bénéficient d'une bonne image de marque (produits bien-être, santé) et font l'objet d'une demande en progression.

Les productions françaises sont globalement reconnues et ne posent pas de problème majeur d'écoulement. La part des productions biologiques y est significative.

Les enjeux

Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre en compte une double approche permettant conjointement de conforter la compétitivité des productions de masse comme le lavandin ou les plantes aromatiques surgelées, et de favoriser la diversité de l'ensemble des marchés de niches ou de diversification.

Au niveau des exploitations, l'attractivité des productions spécialisées dans un contexte de diversification constitue l'enjeu majeur face à une croissance de la demande : le développement des volumes de production nécessite d'installer de

nouveaux producteurs, ce qui suppose de lever les freins techniques au développement de ces productions, d'assurer une rentabilité économique satisfaisante en comparaison d'autres productions sur un même territoire, et de faciliter l'appropriation de ces productions spécifiques par de l'information, de la formation et un conseil adaptés.

Le contexte réglementaire est complexe compte tenu des usages de ces productions (alimentaires, compléments alimentaires, pharmacie, cosmétique...), ce qui nécessite pour la filière de développer une capacité pour suivre ces évolutions.

Enfin, la filière souligne qu'elle doit faire face à des disponibilités en produits phytosanitaires qui sont insuffisantes pour traiter toutes les maladies existantes. L'indisponibilité de solution peut conduire à des impasses techniques voire à des abandons de productions.

Concernant en particulier lavande et lavandin, la maîtrise du dépérissement est essentielle pour le maintien de cette culture.

Les productions de plantes aromatiques, à parfum et médicinales constituent enfin un patrimoine particulier car elles font partie intégrante de l'identité de territoires spécifiques : c'est notamment le cas des lavandes et lavandins en zones sèches méditerranéennes et des plantes médicinales y compris la cueillette en zone de montagne. Cet ancrage territorial doit être conforté.

Propositions d'action

Objectifs	Actions à mettre en œuvre	Éléments de mise en œuvre
<p>1- Conforter la compétitivité en positionnant les produits sur un rapport qualité/ prix accepté par le marché</p> <p>Maintenir la position de la filière lavandicole au plan mondiale</p> <p>Favoriser la diversité et les niches</p>	<p>Recherche appliquée relative à l'optimisation des itinéraires de production et première transformation. Diffusion et assistance technique</p> <p>Réduction des aléas de l'offre par un programme spécifique à la maîtrise des dépérissements</p> <p>Soutien à la mise en place de signe de qualité</p> <p>Favoriser des productions innovantes par des études de faisabilité</p>	<p>Renforcement 2015-2017</p> <p>En cours</p> <p>En cours / Thym IGP</p> <p>En cours</p>
<p>2- Renforcer l'attractivité des productions sur les exploitations par :</p> <p>- la diminution de la pénibilité</p> <p>- les garanties de débouchés et de marges</p>	<p>Lever les freins techniques et la pénibilité par le renforcement de la mécanisation et des itinéraires de production adaptés</p> <p>Recherche appliquée en machinisme et mesures d'aides aux investissements</p> <p>Conforter l'organisation et les liens amont/aval pouvant décider les producteurs à s'orienter ou renforcer ces productions</p>	<p>Renforcement 2015-2017</p> <p>2015 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations</p> <p>Immédiat</p>
<p>3- Acceptabilités réglementaires :</p> <p>Gestion du règlement REACH pour les huiles essentielles</p> <p>Répondre aux besoins en AMM produits phytosanitaires</p> <p>Répondre et maîtriser les évolutions réglementaires</p>	<p>Faciliter sa mise en œuvre (animation, expertise) et réduire les coûts (aides spécifiques)</p> <p>Faciliter les dépôts de dossiers de demandes d'AMM (soutien y compris financier ou portage par les structures professionnelles).</p> <p>Mettre en place une veille réglementaire sur toutes les thématiques</p> <p>Homogénéiser l'application des textes communautaires entre pays</p> <p>Clarifier le statut des productions naturelles et leurs usages dont l'herboristerie</p>	<p>Echéance 2018</p> <p>En cours</p> <p>Immédiat</p> <p>Long terme</p>
<p>4- Renforcer les enjeux territoriaux et environnementaux</p> <p>En zones sèches méditerranéennes et zones de montagne</p> <p>Renforcement du bio</p>	<p>Renforcer les liens avec les collectivités locales</p> <p>Mise en place de plan de soutien régionalisé</p> <p>Professionnalisation de la cueillette par la mise en place d'un statut du cueilleur</p> <p>Favoriser le développement sur le plan technique, de l'animation et des marchés</p>	<p>Moyen terme</p>